

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-439-1933 Divers.

n° 71-439-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juin 1933

Numéro JO

n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro

30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Ali Almarek, boy au gouvernement, a été porté de 200 à 290 francs, à compter du 1er juin 1933.